

situer les choses dans leur contexte global ou politique. Il est absolument urgent, étant donné que le prédécesseur du ministre s'est engagé au début de l'année à étendre le programme aux réfugiés d'Argentine, de ne pas continuer à travailler avec des renseignements aussi erronés.

Comme je le disais hier dans ma question au ministre, tous les observateurs compétents revenant d'Argentine ces six derniers mois ont pu confirmer, comme on le lisait dans un récent article du littéraire *Saturday Review* du 24 octobre, qu'une vague de terreur sévit en Argentine frappant tout d'abord les migrants du Chili, de l'Uruguay, du Paraguay ou de Bolivie et qui frappe de plus en plus certains résidents argentins dont certains semblent bien constituer une minorité opprimée.

Comme il est vraisemblable que le secrétaire parlementaire du ministre ne pourra guère nous en dire plus ce soir que ces renseignements insignifiants que nous ont déjà dispensés des fonctionnaires subalternes, j'espère qu'il fera savoir à qui de droit que nous avons de fortes raisons actuellement de nous inquiéter de cette situation et qu'il obtiendra les renseignements exacts et une évaluation de la situation des réfugiés en Argentine, et ceci très prochainement.

[Français]

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en réponse à une série de questions que l'honorable député a déjà posées plus tôt au ministre, comme ce dernier l'a indiqué auparavant, des rapports récents de notre ambassade en Argentine indiquent que le gouvernement argentin adopte une attitude plus tolérante et plus humaine envers les exilés étrangers, à l'intérieur de ses frontières. Il est important de se souvenir que depuis que le gouvernement de l'Argentine a signé la «Convention et le Protocole des Nations Unies sur les Réfugiés» avec restrictions géographiques, elle ne reconnaît comme réfugiés que les Européens. Les quelque 10,000 réfugiés, principalement ceux du Chili et de l'Uruguay, les réfugiés en Argentine, selon la définition des Nations Unies, ne sont considérés que comme de simples non-immigrants illégaux par l'Argentine. Néanmoins, le sous-secrétaire argentin pour les Affaires étrangères a indiqué que son gouvernement n'a pas l'intention de s'en prendre soudainement et durement à ces personnes, même après la date-limite du programme d'enregistrement pour les personnes dont les documents ne sont pas en ordre.

L'ajournement

En effet, depuis que ce programme a pris fin, le 30 novembre 1976, il n'y a pas eu d'expulsions en grand nombre de réfugiés chiliens. Les plus récents rapports de notre ambassade à Buenos Aires indiquent que le gouvernement argentin n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit avant au moins la mi-février contre les personnes qui ont négligé de s'enregistrer, ou qui sont reconnues comme non admissibles à la résidence permanente en Argentine. Nos agents en Argentine surveillent de près la situation relative aux réfugiés. Si la situation venait à changer et qu'une menace d'expulsions était dénoncée, nous, d'accord avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, considérerons quelles mesures supplémentaires devront être prises.

Nous n'estimons pas que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ait agi d'une façon irresponsable quant à son mandat en Argentine. Son mandat a été élargi à des personnes qui ne répondent pas toujours à la définition de la Convention sur les réfugiés parce qu'en Argentine les allocations de logement et de subsistance ne sont disponibles qu'aux réfugiés reconnus. Nos agents travaillent en étroite collaboration avec le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Buenos Aires. En fait, les représentants de ce dernier bureau font une étude préliminaire des demandes d'immigration de réfugiés, afin d'identifier parmi eux ceux qui sont vraiment intéressés à venir au Canada, et qui peuvent satisfaire à nos critères de sélection. Nous dépendons principalement des rapports de nos agents qualifiés et expérimentés en poste à Buenos Aires. Ils sont très bien au courant de la situation des réfugiés en Argentine, et ont de bons contacts avec les autorités de l'Argentine et du Haut Commissariat des Nations Unies pour réfugiés. De plus, nous prenons en considération les rapports publiés par des organisations internationales telles Amnistry International.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais réitérer qu'en réponse aux appels du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et en ce qui a trait à la situation des réfugiés en Amérique du Sud, le Canada a accepté comme résidents permanents plus de réfugiés sud-américains qu'aucun autre pays. Au 30 novembre 1976, l'admission de 5,300 personnes a été autorisée sous l'égide du programme spécial chilien.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)